

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de demande :	2006-7411
Catégorie :	Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit :	Fongicide en pâte fluide Quadris
N° d'homologation :	26153
Matière active (m.a.) :	Azoxystrobine (250 g/L)
N° de document de l'ARLA :	1406338

Contexte

Le fongicide en pâte fluide Quadris (Quadris Flowable Fungicide) a été homologué pour la première fois le 19 mai 2000. Il est actuellement homologué pour lutter contre des maladies qui frappent le canola, les légumineuses (y compris le soja), le maïs de semence, les pommes de terre, les tomates, le ginseng, les noisettes, les avelines, la betterave à sucre, la coriandre, le feuillage de l'asperge, les épinards, le maïs sucré et le maïs de grande culture, les carottes, le radis, le radis oriental, le raifort, le rutabaga, le navet et la betterave potagère. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du fongicide en pâte fluide Quadris pour y inclure la possibilité d'effectuer deux mélanges en cuve : Quadris avec l'insecticide Matador 120EC (Matador 120EC Insecticide) et Quadris avec l'insecticide Warrior (Warrior Insecticide). Les mélanges en cuve proposés sont destinés au traitement des cultures du groupe 6 (légumineuses, y compris le soja) contre les maladies mentionnées sur l'étiquette de Quadris et contre les insectes ravageurs indiqués sur l'étiquette de Matador ou de Warrior, selon le cas. La dose proposée de Quadris pour les mélanges en cuve est la même que celle qui est actuellement homologuée (500 mL/ha). La dose d'application proposée pour Matador et Warrior en mélanges en cuve est de 83-233 mL/ha, pour la lutte contre le puceron du soja dans les cultures de soja, et de 83 mL/ha, pour les autres cultures du groupe 6. Une demande visant à faire passer la dose d'application des deux insecticides de 83 mL/ha (10 g m.a./ha) à 233 mL/ha (28 g m.a./ha) a été approuvée récemment. Cette dose accrue est destinée à lutter contre le puceron du soja dans les cultures de soja lorsque la pression exercée par les insectes est forte; elle ne devrait pas altérer l'efficacité des mélanges en cuve.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus nécessaires car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

Une justification a été présentée pour l'ajout, sur l'étiquette du fongicide en pâte fluide Quadris, de la possibilité d'effectuer des mélanges en cuve avec l'insecticide Matador et avec l'insecticide Warrior. Quadris, Matador et Warrior sont actuellement homologués pour le traitement des cultures du groupe 6 (légumineuses, y compris le soja) contre certaines maladies et insectes ravageurs. Le mélange en cuve Quadris-Matador est déjà homologué contre la rouille commune (*Puccinia sorghi*) et contre les insectes ravageurs énumérés sur l'étiquette de l'insecticide, uniquement pour le traitement des cultures de maïs de semence. Ces homologations indiquent qu'il n'y a pas d'interaction antagoniste entre les composants des mélanges en cuve. Comme la dose des produits proposée pour les mélanges en cuve est identique (Quadris) ou semblable (Matador et Warrior) à celle qui est actuellement homologuée et que les modes d'emploi n'ont pas été modifiés, l'efficacité des constituants contre les maladies et les insectes ravageurs énumérés sur l'étiquette, dans les cultures du groupe 6, ne devrait pas être altérée lorsque préparés sous forme de mélanges en cuve. Par conséquent, la demande visant l'ajout, sur l'étiquette de Quadris, de la possibilité d'effectuer les mélanges en cuve Quadris-Matador et Quadris-Warrior pour le traitement des cultures du groupe 6 (légumineuses, y compris le soja) est approuvée. Ces mélanges en cuve ne peuvent être appliqués qu'au niveau du sol.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation du fongicide en pâte fluide Quadris afin d'y inclure les mélanges en cuve Quadris-Matador 120EC et Quadris-Warrior qui sont proposés.

Références

PMRA 1326443 Rationale to Support Tank Mix Application of Matador 250EC Insecticide with either Tilt 250E Fungicide, Quadris Flowable Fungicide, or Quilt Fungicide. Syngenta Crop Protection Canada, Inc. Oct 28, 2006. 3 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.